

Velociti

location de vélos en ville

GUIDE D'UTILISATION

Vélos à assistance électrique



**vélo à
assistance
électrique** ⚡
pour circuler
comme je l'entends

ACCUEIL VELO ET RANDO
31, boulevard Heurteloup 37000 Tours

02 47 33 17 99


Tours
métropole
Val de Loire

Syndicat
des Mobilités
de Touraine

VOTRE CONTRAT VELOCITI A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Afin de répondre aux usages et besoins de déplacement des habitants, le service de location longue durée Velociti propose depuis l'automne 2020 des vélos à assistance électrique.

Géré par l'Accueil Vélo et Rando, ce service métropolitain est réservé aux personnes physiques habitant dans l'une des 25 communes desservies par le réseau de transports Fil Bleu (Tours Métropole Val de Loire, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames et Vouvray).

Les velociti à assistance électriques sont loués pour une durée de 3 mois, renouvelable sous réserve de la disponibilité du parc.



Assurance et responsabilité

Votre contrat est nominatif : vous restez responsable du vélo pendant toute la durée de la location. **Le contrat ne comprend pas d'assurance du vélo et une garantie vous sera demandée à la conclusion du contrat.** Un montant forfaitaire sera prélevé en cas de non-restitution, de dégradation ou de vol du vélo et/ou de la batterie. Pour votre protection juridique, vous devez avoir souscrit une assurance responsabilité civile qui vous couvrira en cas d'accident impliquant un tiers.

Vélo volé, que faire ?

- 1. Portez plainte auprès de la Police Nationale.** Il est possible de remplir une pré-plainte : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- 2. Transmettez votre dépôt de plainte au plus vite à l'Accueil Vélo et Rando,** ou par mail à velociti@mobilités-touraine.fr.
À défaut, vous vous exposez au prélèvement d'indemnités de retard à l'issue du contrat.
- 3. Le dépôt de garantie sera prélevé.**

Changement d'adresse ou de RIB ?

Les coordonnées mail et téléphone communiquées à la conclusion du contrat permettent de vous joindre pendant toute la durée du contrat : **pensez à transmettre à l'Accueil Vélo et Rando toute modification de vos coordonnées.**

Besoin d'une attestation employeur ?

L'Accueil Vélo et Rando vous en délivre une sur demande par e-mail : velociti@mobilités-touraine.fr

Fin du contrat

Les contrats de location des Velociti à assistance électrique sont limités à 3 mois renouvelable sous réserve de la disponibilité du parc. Vous devez rendre votre vélo au pôle Velociti, 4 rue de la Vendée, avant la fin de votre contrat. N'oubliez pas de ramener le chargeur du vélo.

Vous souhaitez rendre votre vélo avant la fin du contrat ?

En cas de restitution anticipée, aucun remboursement ne pourra être exigé.

ATTENTION AUX RETARDS...

1 à 10 jours de retard
10€ de pénalité par jour de retard

A partir du 10^{ème} jour,
prélèvement de la garantie

VOTRE VELOCITI ELECTRIQUE

Le service Velociti vous propose un vélo à assistance électrique conforme à la norme NF-EN 15194. Ce vélo doit uniquement être utilisé sur des voies adaptées : pistes et bandes cyclables, chemins larges et carrossables, routes, etc. Il est interdit d'en modifier ou d'en changer les composants d'origine, ceci le rendrait non conforme et annulerait la garantie.

En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

Comportement

Un vélo électrique est un peu plus lourd qu'un vélo conventionnel : les distances de freinage, et le comportement sur route (giration, adhérence...) peuvent surprendre. Soyez prudent ! Attention, les distances de freinage sont doublées sur route mouillée. Activez les deux poignées de freins en même temps pour freiner efficacement. La répartition du freinage doit être de 70% à l'avant et 30% à l'arrière.

Assistance et autonomie

L'assistance électrique vous accompagne jusqu'à 25 km/h. Au-delà de cette vitesse, seul votre pédalage fournit la puissance sans limitation de vitesse. L'assistance est déclenchée par un capteur de rotation aimanté situé au niveau du boîtier de pédalier. Cinq niveaux d'assistance sont proposés : ils influent directement sur la dynamique et l'autonomie de votre vélo. L'autonomie de votre vélo électrique, comprise entre 25 et 100 km, dépendra des conditions du parcours (topographie, vent, état de la chaussée, parcours en ville ou en campagne...), des conditions climatiques, de l'état de la batterie ainsi que de la puissance d'assistance choisie.

Pensez à vous servir des vitesses « mécaniques » en plus de l'assistance électrique. Vous optimiserez ainsi l'autonomie de votre batterie.

Les équipements



Votre Velociti vous est livré tout équipé :

- Antivol double (câble + mâchoire) ;
- Antivol de selle ;
- Dérailleur 7 vitesses NEXUS – transmission par cardan ;
- Panier ;
- Sonnette ;
- Eclairage sur la batterie électrique ;
- Batterie avec bouton contrôleur de charge ;
- Système d'afficheur et de contrôle de vitesse.

L'ensemble est conforme à la réglementation en vigueur.

Equipements recommandés

Le port du casque et un équipement à haute visibilité (gilet, couvre sac...) sont recommandés.

Ajout de matériel

Vous pouvez personnaliser et accessoriser votre Velociti à assistance électrique.

Vous ne pouvez pas modifier ou changer les composants d'origine ce qui rendrait le vélo non conforme et annulerait la garantie. En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

Pensez à remettre votre Velociti dans son état d'origine en fin de location.

Transport de charge

La charge maximale d'utilisation est de 125 kg (avec une limite de **100 kg sur la tige de selle** et **25 kg sur le porte-bagage**).

Le panier supporte une charge allant **jusqu'à 3 kg**. **Le porte-bagage n'est pas conçu pour le transport de personnes adultes**. Il n'est pas possible d'installer une remorque.



ENTRETIEN ET REPARATIONS

Votre Velociti à assistance électrique est fourni en parfait état de marche. Un état des lieux est effectué lors du retrait du vélo et à son retour en fin de contrat.

Vous êtes responsable du bon état de votre Velociti et des dommages qu'il pourrait subir.

Pour votre sécurité, présentez votre vélo à l'atelier du Pôle technique Velociti, 4 rue de la Vendée autant de fois que nécessaire.

Entretien et réparations compris dans la location

Votre contrat inclut un entretien gratuit, dans le cadre d'une usure normale :

- Remplacement des pneumatiques usagés ;
- Remplacement de chaîne/cardan/courroie (sauf dégradation avancée) ;
- Remplacement de patins ou dispositifs de freinage à tambour (type RollerBrake) ;
- Réglage et remplacement des dispositifs de changement de vitesse (sauf dégradation avancée) ;
- Remplacement de pédales/poignées/selle (sauf dégradation avancée) ;
- Remplacement de câbles/gaines ;
- Graissages et réglages.

Pour les éléments électriques :

- Batterie, boîtier de commande ou câblerie électrique seront remplacés en cas de problème non lié à une mauvaise utilisation du vélo. Nous vous conseillons de vous rapprocher du Pôle technique en cas de problème technique ou de doute sur le bon fonctionnement de l'assistance de votre vélo.

Entretien et réparations à votre charge

Toutes les autres interventions (telles que crevaison, dévoilage de roue, remplacement d'un accessoire...) ou toute usure anormale liée à une mauvaise utilisation du cycle, une dégradation ou un vol, sont à votre charge.

Pour les éléments électriques, il s'agit de :

- La dégradation des commandes à assistance électrique (afficheur et boîtier de commande) ou de câblerie électrique non liée à une usure classique ;
- La présence de choc, enfoncement, rayure très importante, ou ouverture de la batterie, non répertoriée sur la fiche d'état des lieux lors de la mise à disposition ;
- La présence de point de rouille ou forte humidité sur les connecteurs de la batterie, ainsi que l'usure prématurée de ces connecteurs, liée à une mauvaise utilisation (pluie, enfoncement, etc.) ;
- Une usure prématurée de la batterie liée au non-respect des normes de charge (selon les analyses réalisées par le gestionnaire de la flotte lors de la restitution du vélo).

Conseils d'entretien courant

Soignez votre vélo pour le maintenir en bon état de fonctionnement, grâce à un entretien régulier :

- **Une fois par mois**, vérifiez la pression de vos pneumatiques : la pression doit être comprise entre 3.5 et 4 bars.
- **Si vous ne vous servez pas du vélo : pensez à recharger et brancher la batterie au moins une fois par mois.**
- **Gardez vos freins propres** : sans saleté ni graisse.
- **Pensez à vérifier vos éclairages** : en état de marche, bien orientés et propres.

L'Accueil Vélo et Rando et le Pôle Velociti mettent à votre disposition un gonfleur gratuit. Un atelier d'autoréparation, ouvert à tous, est également disponible à l'Accueil Vélo et Rando.

Il propose régulièrement des ateliers d'initiation à l'entretien des vélos : réglage des freins, réparation d'une crevaison etc. N'hésitez pas à vous renseigner !



Crédit : Léonard de Serre

Prestation de dépannage à distance

Une prestation de dépannage par téléphone est assurée par le pôle technique Velociti au 02.47.61.22.23 en cas de message d'alerte ou de dysfonctionnement sur le boîtier Display.

Instructions liées à la batterie

Il est recommandé de mettre en charge la batterie avant qu'elle ne soit complètement déchargée.

1. Connecter le chargeur à la batterie.
2. Brancher la fiche du cordon secteur dans la prise secteur. La LED rouge du chargeur s'allume, la charge est en cours.
3. La LED du chargeur passe au vert lorsque la batterie est entièrement rechargée. Il est recommandé de débrancher le chargeur une fois la charge terminée.

La batterie peut être rechargée en connectant le chargeur directement sur le vélo, ou après extraction de la batterie. Pensez à bien éteindre le vélo lors de la charge de la batterie.

Il faut environ 5 heures pour charger complètement une batterie.



Crédit : Accueil Vélo et Rando

Avertissement

La batterie est un composant dangereux s'il est mal utilisé. Merci de suivre attentivement les préconisations de sécurité.

- Ne pas couvrir le chargeur et la batterie pendant la charge ;
- Ne jamais ouvrir la batterie ou tenter de réparer vous-même tout équipement électrique du vélo ;
- Ne pas utiliser la batterie, le chargeur ou le vélo en cas de dommage (chute de la batterie, chauffe anormale, connecteur cassé...) ;
- Ne pas soumettre la batterie à des températures élevées, à des chocs ou vibrations excessives ;
- Utiliser le chargeur fourni avec le vélo. Ne pas utiliser d'autres matériels que ceux d'origine ;
- Ne pas utiliser un système électrique endommagé (connecteur abîmé, chargeur abîmé, fil dénudé...)
- N'appliquer aucune pression sur le fil du chargeur ou la prise ;
- Les rallonges et multiprises sont à proscrire.

Extraire la batterie

- Ouvrir la sécurité de la batterie avec la clé en la maintenant tournée vers la gauche ;
- Retirer la batterie en tenant la batterie par sa poignée sans forcer, tout en maintenant la clé tournée vers la gauche ;
- Retirer la clé du support.



Crédit : Accueil Vélo et Rando

Mettre en place la batterie

- Ouvrir la sécurité de la batterie avec la clé en la maintenant tournée vers la gauche ;
- Engager la batterie dans son support ;
- Pousser la batterie jusqu'à la butée ;
- Vérifier que la batterie est bien placée ;
- Attention à ne pas forcer et à bien être en face des connecteurs ;
- Retirer la clé du support une fois la batterie installée.



Crédit : Accueil Vélo et Rando

Fonctionnement de l'afficheur

Pour allumer votre afficheur il vous suffit d'appuyer une fois sur le bouton. Pour l'éteindre appuyez longuement sur ce même bouton. Ce bouton vous permettra également de faire défiler les modes d'assistance de votre VAE.



L'afficheur display affiche les informations suivantes

Le niveau de la charge de batterie	Symbolisé par une pile sur l'afficheur
Le niveau d'assistance sélectionné	Chiffres colorés en vert de 1 à 5 sous l'afficheur
La vitesse instantanée	maxi [MAXS] / moyenne [AVG]
La distance parcourue en km	sur le parcours [TRIP] / au total [ODO]
L'autonomie estimée de la batterie en kilomètre	[RANGE]
Le rappel de la maintenance	Message « SERVICE MENU » allumé sur l'afficheur si maintenance nécessaire



L'afficheur display active les commandes suivantes

allumage / l'extinction de la lumière	bouton « + » appui long (2 sec.)
modification du niveau d'assistance	bouton « - » = la diminution de l'assistance bouton « + » = l'augmentation de l'assistance
aide au démarrage 6 km/h	bouton « - » appui long (2 sec.)
modification des paramètres	bouton « Power/m » double appui court

STATIONNER MON VELOCITI

- Dans un parc à vélos

Aujourd'hui, Tours Métropole Val de Loire dispose de 586 places de stationnement réparties dans 15 abris vélos. Ces abris vélos sont accessibles 24h/24h avec une carte d'abonnement. L'accès est gratuit pour les abonnés Fil Bleu possédant une carte Fil Bleu chargée d'un Pass mensuel en cours de validité, et coûte 15€/an pour les non abonnés Fil Bleu avec le Pass parcs à vélos.



Crédit : Léonard de Serre

Liste des parkings disponibles

P+R Vaucanson	36 places	P+R Jean Monnet	36 places
Station Monconseil	36 places	St Pierre Gare	52 places
Station Marne	36 places	Palais des sports	28 places
Station Beffroi	36 places	Piscine du Lac	28 places
Station Verdun	36 places	Station Velpeau	18 places
Sagerie	40 places	Granges Galand	20 places
Station Rotière	36 places	La Riche centre	28 places
		Gare de Tours	120 places

Plus de renseignements

sur le site internet www.filbleu.fr

- Sur la voirie

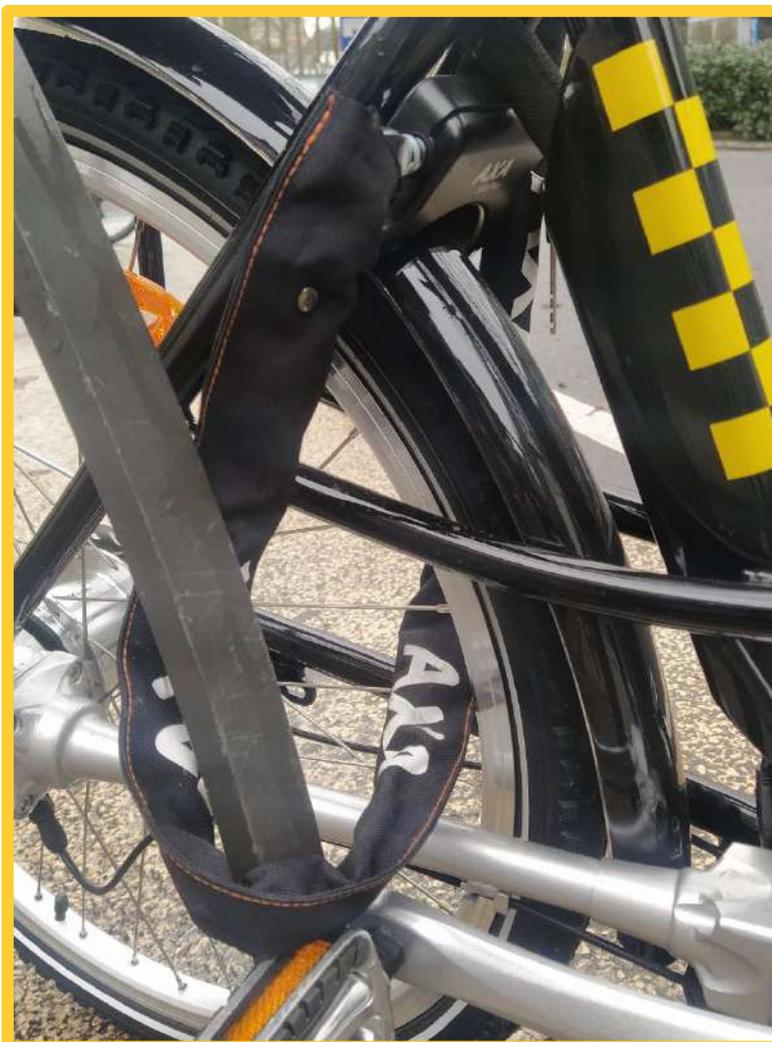
- Privilégiez les mobiliers urbains conçus pour le stationnement des vélos ;
- Veillez à ne pas entraver la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite ;
- 11 500 places disponibles sur la Métropole : à retrouver sur l'application Geovelo.fr.

Les bons réflexes contre le vol

Pour dissuader le vol et les dégradations, garez votre Velociti dans un lieu fermé la nuit.

Attachez toujours votre Velociti à un point fixe, même pour un arrêt de courte durée.

Une règle simple : arceau - roue - cadre.



Crédit : Accueil Vélo et Rando

Circulez en toute sécurité

Pour circuler en toute sécurité sur votre Velociti, voici quelques conseils de sécurité :



Roulez à droite, sans trop serrer les véhicules en stationnement. Dans les rues étroites, n'hésitez pas à rouler au milieu de la chaussée ;



Signalez vos changements de direction en tendant le bras;



Évitez de doubler par la droite : les angles morts peuvent vous cacher des autres véhicules ;



Au feu rouge, passez à l'avant des voitures et utilisez les sas vélos. Ils vous sont réservés. Le redémarrage au feu vert sera facilité ;



Utilisez les 14 abris sécurisés de la métropole (gratuit pour les abonnés Fil Bleu ou 15€ par an);



Ne laissez pas d'accessoires sur votre vélo en stationnement ;



Gonflez vos pneus : Assurez-vous qu'ils soient à la bonne pression, elle est indiquée sur leur flanc.





SERVICE CLIENT VELOCITI

Accueil Vélo et Rando

📍 31, boulevard Heurteloup
37000 Tours

☎ Tél. : 02 47 33 17 99

🏠 velociti@mobilités-touraine.fr

SERVICE RETRAIT/ENTRETIEN

Pôle Technique

📍 4, rue de la Vendée
37000 Tours

☎ Tél. : 02 34 36 34 93

Un service métropolitain proposé par

Syndicat
des Mobilités
de Touraine

